

Divers

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **8 (1916)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le rapport du Conseil exécutif du 35^{me} Congrès annuel de la Fédération Américaine du Travail, réuni à San Francisco le 8 novembre 1915, contenait un plan (projet) en vue de la réalisation proposée du Congrès de la Paix du Travail. Ce plan est nécessairement revisable et large — son objet est d'assurer la plus vaste représentation des travailleurs de tous les pays; et je vous prie de me communiquer, le plus tôt possible, l'attitude que doit prendre votre mouvement du Travail relativement à ce projet.

Le projet de l'A. F. of L. contient les suggestions générales suivantes:

1^o Que tout centre national affilié à l'Internationale n'envoie pas plus de deux délégués au Congrès;

2^o Tout mouvement du travail de n'importe quel pays, non affilié, pourra envoyer un délégué;

3^o Si dans un pays il n'existe pas de mouvement du travail général — les organisations de ce pays pourront nommer, entre elles, un délégué. Il reste entendu que les représentants de ce Congrès doivent être dûment ou officiellement accrédités par les organisations économiques des travailleurs;

4^o Les délégués, à ce Congrès international, devront donner avant de quitter leur pays une large publicité sur l'objet et les résolutions à prendre à ce Congrès, afin que les travailleurs du monde entier sachent à quoi s'en tenir sur ce qui se passera

Ces suggestions sont pour faciliter la convocation de ce Congrès.

Cette communication constitue pour vous l'invitation officielle indispensable pour participer à ce Congrès.

L'avis que la presse donnera, de la réunion du Congrès de la Paix du Monde, en temps et lieu, constituera l'unique notification nécessaire pour envoyer ses représentants au Congrès du Travail.

Le projet du Congrès du Travail se formula en vue de réunir, par l'intermédiaire du mouvement organisé, leurs véritables représentants. On sait bien que le mouvement du Travail, dans chaque pays, est une grande force pour la Démocratie, et qu'il demande, en toutes circonstances, avec énergie, la plus grande considération pour l'élément humain. Il n'y a pas d'autre organisation qui soit plus intéressée au bien-être humain, à la protection et à la conservation de la vie humaine.

Le mouvement du Travail est partout le mouvement de la masse, dans ses intérêts et ses droits. Dans les autres congrès du monde et conférences générales, relatifs aux questions internationales, il n'y a pas habituellement de représentants pour soutenir les droits et les intérêts de l'humanité.

Les intérêts politiques, commerciaux, industriels et juridiques ont toujours été représentés, mais les intérêts de l'être humain, en tant qu'ouvrier, ainsi que les principes du mieux-être humain, n'ont jamais eu de représentants dans ces conciles.

C'est cette plus large conception que nous désirons, dans le prochain Congrès du Monde, et ainsi s'humaniseront et s'élèveront les pensées et les décisions.

Le projet du mouvement du Travail américain de ce Congrès de la Paix du Travail n'a seulement en vue que l'organisation du Congrès. Nous n'offrons aucun programme ni théorie sur ce que les membres du Congrès devront faire. Il vaut mieux laisser aux représentants leur pleine liberté afin qu'ils puissent se préparer à défendre les intérêts des travailleurs, du mieux qu'ils l'entendront. Nous reconnaissons que les propositions, plans et projets ont très peu de poids pour maintenir la paix s'il n'existe pas dans chaque nation la volonté et la juste compréhension de maintenir la justice, sans laquelle il n'y a pas de paix véritable. Voilà le but de la proposition d'un Congrès de la Paix du Travail.

Pour les travailleurs, rechercher la considération du monde, faire entendre leurs revendications, leurs plaintes, c'est parvenir à un accord sincère, au sujet du mieux-être international et du progrès à réaliser, ainsi que des principes de justice qui doivent être la raison fondamentale des relations entre nations.

Par ordre du Conseil exécutif de l'A. F. of L.:

S. Gompers.

Les Cheminots d'Argentine

Le deuxième Congrès des cheminots argentins s'est tenu les 21 et 22 avril. Comme l'annonce le journal fédératif *El Obrero Ferroviario*, les intérêts des cheminots se sont concentrés principalement sur une revendication générale des salaires afin de remédier à la misère criante des collègues du métier. Cette misère est la conséquence du renchérissement provenant de la guerre européenne. Les acheteurs des pays belligérants font monter les prix de tous les denrées alimentaires à un tel niveau que dans de nombreux quartiers ouvriers ils font défaut. Ceux qui en souffrent le plus sont les fonctionnaires, les cheminots, etc., qui ne peuvent pas, comme les ouvriers syndiqués, augmenter rapidement leurs gains en profitant immédiatement de la situation favorable.



Divers

Ceux qui profitent de la guerre!

La société des usines Fr. Krupp, à Essen, vient d'acheter, pour six millions de marks, un terrain situé à proximité de la ville de Munich pour y construire une immense fabrique de canons et de munitions. Voilà de quelle manière on prépare la paix future en Allemagne! A moins que le peuple ne s'en mêle, nous n'aurons tout au plus qu'un armistice de plus ou moins longue durée.

Les usines Krupp occupaient au 1^{er} août 1914, 36,880 ouvriers et 1214 ouvrières; au 1^{er} avril 1916, 55,949 ouvriers et 13,023 ouvrières. Avant la guerre, ces dernières n'étaient employées que comme vendeuses dans les consommations et pour les travaux de propreté. Depuis qu'on les emploie à la fabrication des munitions, leur nombre a été décuplé. Le rapport de la caisse de maladie pour 1915 nous montre que les cas de maladies atteignent le 62,31% pour les ouvriers, le 76,60% pour les ouvrières, ce qui démontre combien l'influence du travail en fabrique est dangereuse à la santé des ouvrières. C'est donc, en tuant des milliers d'hommes sur le front et les femmes derrière le front, d'une manière plus lente, mais aussi sûre, que Bertha Krupp, la reine des canons, gagne ses 100 millions de marks par an.

